

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 octobre 2018

## Compte-rendu de séance

L'an Deux Mil dix-huit, le mercredi 3 octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Brézé, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présence de Monsieur André NIORT, Maire

Convocation en date du : 28 Septembre 2018

**Étaient présents** : Mmes Mrs : NIORT André Maire, VASSEUR Nathalie, DENIS Michel, LACASSIN Nelly, MAURICET Jean-Paul - Adjoint, BRUNET Nadine, ONILLON Florence, VAHÉ Éric, HALTEAU Philippe, MARTIN Juliette, HUET Murielle, - Conseillers municipaux.

**Étaient excusés** : RICHART Dominique, GUILLOT Jean-François, POROU Noël et PAVILLON Thierry.

**Secrétaire de séance** : HALTEAU Philippe

**Pouvoirs** :

**Ordre du jour** :

- 1) Création d'un poste d'Adjoint technique territorial
- 2) Participation citoyenne
- 3) Redevance d'occupation du domaine public communal
- 4) Acquisition d'un lave-vaisselle
- 5) Adoption du rapport de la CLECT<sup>1</sup>
- 6) Vente de logements du patrimoine de Maine-et-Loire Habitat
- 7) Versement des fonds de concours annuels au SIEML
- 8) Débat sur les orientations du PADD<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

<sup>2</sup> Projet d'Aménagement et de Développement Durable

### **1°) Création d'un poste d'Adjoint technique territorial**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1er novembre 2018

### **2°) Participation citoyenne**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de l'adhésion de la commune de Brézé au dispositif « participation citoyenne »

### **3°) Redevance d'occupation du domaine public communal**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**FIXE** les redevances d'occupation du domaine public communal comme suit :

- Occupation avec branchement électrique : 50€ par trimestre
- Occupation sans branchement électrique : 30€ par trimestre

### **4°) Acquisition d'un lave-vaisselle**

Considérant le devis de Ouest Occasion proposant :

- Un matériel d'occasion, reconditionné, au prix HT de 880€
- Un matériel neuf, au prix HT de 1 347€

Etant précisé que le lave-vaisselle actuel pourra être repris par cette même entreprise,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle

**APPROUVE** le devis de Ouest Occasion pour le matériel neuf

### **5°) Adoption du rapport de la CLECT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le rapport définitif de la C.L.E.C.T. du 06 septembre 2018 joint en annexe,

### **6°) Vente de logements du patrimoine de Maine-et-Loire Habitat**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** Maine-et-Loire Habitat à mettre en vente les 8 logements situés rue des Varennes dans le cadre de la vente aux occupants

### **7°) Versement des fonds de concours annuels au SIEML**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**ADOPTE** les dispositions suivantes :

La Collectivité de Brézé par délibération du Conseil en date du 3 octobre 2018 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

N° de l'opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux FDC demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP046-17-62	BREZE	128.86€	75%	96.65€	12 10 2017
EP046-17-63	BREZE	457.82€	75%	343.37€	15 12 2017
EP046-18-66	BREZE	439.08€	75%	329.31€	01 01 2018

- ✓ Dépannage du réseau de l'éclairage public réalisé entre le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et le 31 août 2018
- ✓ Montant de la dépense : 1 025.76€ TTC
- ✓ Taux du fonds de concours : 75%
- ✓ Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 769.32€ TTC

### **8°) Débat sur les orientations du PADD**

M. le Maire expose le projet de PADD et les orientations retenues Après cet exposé, Monsieur le Maire a déclaré le débat ouvert.